

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 10508 - Le Takbir (Allah akbar) absolu et le takbir relatif au cours des dix premiers jours de Dhoul Hadjdja.

---

### question

Ma question concerne le takbir absolu lié à la fête du sacrifice. Est-ce que le fait de procéder au takbir au sortir de chaque prière s'intègre dans le takbir absolu ou pas ? Est-ce que le takbir absolu est une sunna ou une innovation ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Le takbir est à effectuer du 1er au 13<sup>e</sup> jour du mois de Dhoul Hadjdja compte tenu des propos du Très Haut : **et pour invoquer le nom d' Allah aux jours fixés.** (Coran, 22 : 28). Les jours en question ici sont les dix premiers jours du mois. Ce sont encore les jours indiqués dans les propos du Puissant et Majestueux : **Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés** (Coran, 2 :203). Ce sont les jours dits de tashriq (ensoleillement) dont parle le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en ces termes : **les jours de tashriq sont faits pour manger, boire et mentionner Allah, le Puissant et Majestueux** (rapporté par Mouslim dans son Sahih. Dans son Sahih, Boukhari rapporte de façon suspendue qu'Ibn Omar et Abou Hourayra (P.A.a) se rendaient dans les marchés au cours des dix jours et procédaient au takbir et les gens le reprenaient après eux. De même Omar ibn al-Khattab et son fils Ad Allah (P.A.a) se livraient au takbir dans leur texte et à la mosquée de Mina et élevait leur voix si bien que Mina était secoué.

Il a été rapporté du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et d'un groupe des Compagnons (P.A.a) qu'ils procédaient au takbir à la suite des cinq prières depuis la prière de l'aube de la

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

journee d'Arafa jusqu'à la prière d'asr au 13<sup>e</sup> jour de Dhoul Hidjdja. Mais ceci concerne ceux qui ne font pas le pèlerinage. Quant au pèlerin, il se préoccupe de la talbiyya (labbayka...) tant qu'il conservera l'état de sacralisation et jusqu'à ce qu'il procède à la lapidation de la Djamra al-Aqba au jour du sacrifice. A partir de ce moment, il pourra s'occuper du takbir. Il commence cette pratique avec le lancement du premier caillou contre la Djamra susindiquée. Si le pèlerin peut réunir talbiyya et takbir, il n'y a aucun mal à le faire compte tenu des propos d'Anas (P.A.a) :

**Certains répétaient la talbiyya au cours de la journée d'Arafa et d'autres procédaient au takbir et personne ne contestait la pratique de personne** (rapporté par Boukhari). Cependant la talbiyya est préférable pour le pèlerin et le takbir pour les autres au cours des jours sus-mentionnés.

Cela vous permet de savoir que les takbir absolu et relatif se recoupent selon l'avis le mieux soutenu des ulémas pendant cinq jours : la journée d'Arafa, la journée du sacrifice et les trois jours de tashriq. Quant au 8<sup>e</sup> jour et ceux qui le précèdent depuis le début du mois, le takbir qui y est pratiqué est absolu (ou libre) et n'est lié à rien compte tenu des versets et hadith (allant dans ce sens).

Il est rapporté dans le Mousnad d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Il n'est pas de jours plus importants pour Allah et pendant lequel la bonne action qui Lui est préférable que ces dix jours. Multipliez-y le tahlil (il n'y a de dieu qu'Allah), les takbir (Allah est le plus grand) et les tah'mid (louange à Allah) ou comme il a dit .